



Customs and Immigration Union  
Syndicat des Douanes et de l'Immigration

NATIONAL OFFICE MEMORANDUM  
NOTE DE SERVICE DU BUREAU NATIONAL

NO-01/2010

DATE	January 21, 2010
PRIORITY	4. Information only
TO	CIU Members
RE	Wearing Protective Equipment

DATE	Le 21 janvier 2010
PRIORITÉ	4. Information seulement
DEST.	Les membres du SDI
OBJET	Le port d'équipement de protection

Sisters and Brothers:

Over the coming weeks and months a number of you may be invited by management to participate – on a voluntary basis – in joint ops with personnel from other law enforcement agencies; for example, at the upcoming Winter 2010 Olympics in Vancouver.

CIU has learned that management intends to ask those of you who are armed and who volunteer for such assignments to not wear your firearm when you will be working with other law enforcement personnel – contrary to health and safety logic and to the employer's own policies.

Management took this approach before and because of this the CIU National Board of Directors adopted the following recommendation in May 2009:

***That ...all members ...ensure ...they do not participate in joint operations with other law enforcement agencies unless they are permitted to wear all of their protective equipment which includes the firearm.***

Consœurs et confrères,

Au cours des semaines et mois à venir un certain nombre d'entre vous seront peut-être invités par la direction à participer - sur une base volontaire - dans des opérations conjointes avec le personnel d'autres organismes d'exécution de la loi, par exemple, lors des prochains Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver.

Le SDI a appris que la direction a l'intention de demander à ceux d'entre vous qui sont armés et qui se portent volontaires pour de telles affectations de ne pas porter votre arme lorsque vous allez travailler avec le personnel des autres organismes - contrairement à logique de santé et sécurité et aux politiques de l'employeur.

La direction a pris cette approche avant et de ce fait le Bureau national de la direction du SDI a adopté la recommandation suivante en Mai 2009:

***Qu'aucun membre ne participe à des opérations conjointes avec d'autres agences d'exécution de la loi à moins qu'on leur permette de porter tout l'équipement de protection, y compris l'arme à feu.***

In Solidarity, / En solidarité,

Jean-Pierre Fortin  
First National Vice-President / Premier vice-président national